





Inflation et salaires :

Pourquoi ne pas croire les économistes néo-libéraux et continuer à revendiquez des hausses générales de salaires.

« Si vous mettez deux économistes dans une pièce, vous aurez deux avis différents, à moins que l'un d'entre eux ne soit Lord Keynes, auquel cas vous aurez trois avis différents. ». Cette citation attribuée à Winston Churchill illustre le fait que l'économie n'est pas une science exacte mais bien un sujet politique. Les questions économiques doivent donc être abordées sous un prisme politique et non comme des dogmes.

Aujourd'hui avec l'inflation galopante (8,6% sur un an en moyenne sur la zone euro et 6,1% pour la France), certains affirment qu'il ne faut surtout pas trop augmenter les salaires pour éviter une soi-disant boucle « salaires-prix » qui conduirait à nourrir l'inflation. L'argument avancé est qu'une hausse des salaires conduirait à un renchérissement des coûts des produits et des services pour préserver les marges et donc nourrirait de l'inflation qui obligeraient de nouveau à augmenter les salaires et ainsi de suite pour atteindre une hyper-inflation à l'image de celle qui a été connue dans les années 70. Or, l'inflation des années 70 liée au choc pétrolier n'a pas été rétrospectivement au détriment des salariés bien au contraire. Par contre, les mesures liées au tournant de la rigueur de 1982 notamment la fin de l'échelle mobile des salaires (augmentation automatique des salaires en fonction des prix) ont plongé les salariés dans le chômage et la modération salariale.

C'est en partie au prétexte de cet épouvantail de l'hyper-inflation que les mesures en matière de pouvoir d'achat sont limitées : hausse automatique du SMIC de 2,7% en mai et probable hausse de 2% à venir sans aucun coup de pouce, prestations sociales augmentées de 4%, chèque alimentation d'un montant de 100 euros pour 9 millions de foyers, dégel du point d'indice de la fonction publique de 3,5%, plafonnement de l'augmentation des loyers à 3,5% avec augmentation des APL de 3,5%, « bouclier tarifaire énergie »...

Cette modération salariale est un dogme porté aussi bien par le gouverneur de la banque de France que par le président du MEDEF qui affirme qu'« Une augmentation des salaires, c'est aussi une augmentation des prix. ». Un autre argument avancé pour refuser des augmentations salariales est que les entreprises ne peuvent pas payer des salaires plus élevés.

En réalité, ce discours économique est celui de la défense des profits et donc de la rente du capital. Des augmentations salariales substantielles peuvent être mise en œuvre sans tomber dans la boucle « prix salaires ». Il suffit par exemple de mettre en place un contrôle des prix qui au passage permettrait d'éviter la spéculation et la rareté artificielle ou encore adopter un véritable gel des loyers (plutôt que de permettre à ceux qui vivent des rentes d'un capital

d'être préservés de l'inflation et de tout faire reposer sur ceux qui sont locataires, c'est-à-dire l'immense majorité des salariés). La même logique de préservation du capital se retrouve dans les banques centrales aux Etats-Unis (qui ont déjà fait le choix du chômage de masse) ou en Europe (qui entend augmenter ses taux ou limiter l'introduction de monnaie dans l'économie réelle) où l'inflation sera contrôlée au prix de l'austérité plutôt que d'augmenter les salaires. Un autre discours économique à opposer à la modération salariale est au contraire d'avoir une politique de la demande. Une augmentation des salaires, en particulier des plus bas salaires, serait de nature à permettre une relance économique. L'urgence économique n'est pas de limiter les salaires pour éviter une soi-disant boucle « prix salaires » mais d'augmenter les salaires.

Force est donc de constater que face à l'inflation, les choix gouvernementaux ne sont donc pas de nature à relancer l'économie mais ont pour objectif de préserver les rentes du capital et les profits et de faire payer les salariés. L'autre choix politique que nous défendons est de défendre les intérêts des salariés par une augmentation générale des salaires. Pour y parvenir, nous revendiquons un rattrapage du point d'indice de la fonction publique à la hauteur de l'inflation subie depuis de nombreuses années et que le SMIC soit augmenté pour atteindre 80% du salaire médian et donc dépasse les 1500 euros net par mois. Une augmentation substantielle permettrait d'éviter que tous les 3 mois des grilles conventionnelles se retrouvent en dessous d'un SMIC réévalué en raison de l'inflation et donnerait une véritable dynamique dans la négociation collective de branche.

Au contraire, la remise en cause de conventions collectives par fusion administrées par l'Etat en cas de minimas en dessous du SMIC est une double peine imposée aux salariés : non seulement les salariés ont des minimas de branche au plus bas et en plus ils perdront tous les autres avantages liés à leur convention collective. Toute fusion administrée est une remise en cause de la négociation collective que FO a toujours défendue, c'est-à-dire entre interlocuteurs sociaux sans la tutelle de l'Etat. Charge au gouvernement de revaloriser le SMIC à hauteur de nos revendications et à procéder aux extensions des accords de branche avec célérité plutôt qu'avec cette nonchalance qui retarde les avancées obtenues pour les salariés.

En conclusion, l'inflation est utile pour permettre de répartir différemment les richesses. Il faut pour cela que les salaires suivent et que ces augmentations soient prises sur les profits et non pas sur les prix. C'est pourquoi, encore plus en ce moment, toutes les revendications en matière de salaire que ce soit au niveau de l'entreprise, de la branche ou interprofessionnelle sont des urgences absolues.

Paris, le 6 juillet 2022